



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 97253

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les cours qui ne sont plus dispensés en fin d'année scolaire en classe de seconde dans les lycées utilisés comme centres d'examens. Dès la fin du mois de mai, de nombreux élèves sont ainsi « jetés à la rue », ce qui est fort préjudiciable pour leurs études (déjà très perturbées cette année par la crise anti-CPE) et allonge de façon inconsidérée leurs grandes vacances. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'assurer à tous les élèves de seconde une pleine année scolaire.

Texte de la réponse

Les lycées qui sont également centres d'examen du baccalauréat ferment leurs portes quelques jours avant la date de la première épreuve pour organiser l'accueil du million de candidats qui se présentent aux épreuves de terminale et aux épreuves anticipées. Les lycées qui ne sont pas centres d'examen restent donc ouverts, et dispensent aux élèves de seconde l'enseignement prévu dans les programmes de cette classe. Des professeurs sont certes mobilisés par les épreuves orales facultatives, mais en petit nombre. Les proviseurs aménagent le plus possible les emplois du temps des classes de seconde durant cette période afin que les cours se prolongent le plus longtemps possible durant le mois de juin. Les épreuves du baccalauréat se déroulent sur une période de près d'un mois et il n'est pas envisageable de repousser son calendrier, une publication des résultats après le 14 juillet étant exclue. Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche encourage dès cette année, à titre expérimental, les établissements qui le souhaitent à proposer à leurs élèves de seconde des stages de découverte professionnelle au cours du mois de juin.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97253

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6362

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10860